

MOT DU PRÉSIDENT

L'APLG doit continuer d'agir dans l'intérêt de tous ses membres, propriétaires au lac Gagnon. Pour ce faire, le focus de l'association se concentre sur la protection de notre lac et la qualité de vie des propriétaires au lac, qu'ils soient résidents permanents ou villégiateurs. Cela n'exclut pas de s'intéresser à des enjeux plus régionaux, mais notre priorité doit demeurer le lac Gagnon.

Nos activités peuvent se résumer à deux volets : l'information et l'intervention. L'information exige d'abord d'être toujours à l'affût de ce qui se passe et qui peut nous affecter. Il faut ensuite communiquer cette information, ce que nous faisons régulièrement par internet ou par courrier. L'intervention exige d'abord de bien saisir les intérêts de la majorité de nos membres, puis d'intervenir, au moment opportun, pour faire valoir les besoins ou les préoccupations de nos membres auprès des autorités locales.

Plus spécifiquement, nous continuerons notre surveillance de la qualité de l'eau du lac. Nous pourrions ajouter cette année quelques analyses aux tests usuels. Nous ferons un inventaire, cet été, des plantes aquatiques dans le secteur Nord du lac, où les plantes sont plus prolifiques.

Nos relations avec la Municipalité demeurent cordiales et nous privilégions toujours la coopération à la confrontation. Par contre, cela ne doit jamais nous empêcher d'intervenir immédiatement lorsque nous le jugeons nécessaire comme ce fut le cas récemment au sujet des abris temporaires. Dans ce contexte, il pourrait être opportun de revoir avec la Municipalité certaines façons d'appliquer les règlements et les politiques en place. Certaines politiques auraient avantages à être précisées formellement. Les récents changements du personnel sont une bonne occasion de faire ce genre de réflexion.

André Brossard, président

ÉTATS FINANCIERS

Nos revenus ayant excédé quelque peu nos dépenses au cours des dernières années, nous avons accumulé un capital de plus de 20 000 \$ ce qui devrait bien nous protéger d'imprévus et nous permettre de renouveler notre équipement sans problème. Ainsi, cette année, nous renouvellerons les pancartes qui nous identifient le long des routes autour du lac Gagnon.

Le soutien continu de nos nombreux membres nous permet de maintenir notre cotisation annuelle à 15 \$, un tarif qui se compare avantageusement à celui d'autres associations semblables et qui nous assure tout de même une bonne santé financière.

BILAN

(en dollars)

Actifs :	2 014	2 015
Encaisse	25	25
Caisse Populaire	18 125	20 336
PayPal	58	404
Dépenses prépayées	321	217
Comptes à recevoir	-	17
Inventaire	207	215
Équipement	879	390
Total	19 619	21 605
Passifs :		
Adhésions prépayées	1 190	1 290
Comptes à payer	-	218
Capital	18 429	20 097
Total	19 619	21 605

REVENUS ET DÉPENSES

(en dollars)

	2014	2015
Revenus:		
Cotisations des membres	5 010	4 980
Tests d'eau (membres)	660	720
Subventions	1 200	-
Intérêts	79	81
Autres revenus	165	10
Total des revenus	7 114	5 791
Dépenses:		
Rencontres sociales	10	10
Tests d'eau (membres)	660	720
Tests d'eau (APLG)	1 101	1 086
Tests d'eau (RSVL)	25	-
Le Remous	636	873
Assurances	137	191
Frais de bureau	316	284
Frais bancaires	92	104
Frais PayPal	97	53
Aire de pique-nique	65	-
Bouées	260	453
Site internet	253	261
Frais d'enregistrement	34	34
SÉPAQ	1 200	-
Autres dépenses	550	54
Total des dépenses	5 436	4 123
Surplus	1 678	1 668

LE REMOUS du LAC GAGNON

Février
2016



Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2015-2016

André Brossard, président
Marc Dumouchel, vice-président
Pierre-Émile Rocray, secrétaire
Jay Tardif, trésorier
Bernard Bélanger
Charles de Maisonneuve
Marc Dufour
Anne Wells

Responsable des bouées :
Gérard Bodard

Contact: info@aplg.ca

Membership

Ayant identifié plusieurs nouveaux propriétaires l'an dernier nous croyions augmenter notre membership d'une quarantaine de nouveaux membres. Malgré le soutien de ceux-ci, notre membership s'est maintenu en 2015 autour de la moyenne des dix dernières années, soit 340 membres. Nous pourrions atteindre 400 membres si tous ceux qui ont adhéré à l'association au cours des trois dernières années n'oubliaient pas de renouveler leur adhésion cette année.

Nous sollicitons l'appui de tous nos membres en cette année 2016 alors que nous pourrions avoir à communiquer plus souvent avec eux. Nous privilégions toujours la communication avec nos membres. Plus nous aurons de membres, plus les gens au lac Gagnon seront informés et pourront faire valoir leur point de vue.

ABRIS TEMPORAIRES

Un projet de règlement a été présenté par la Municipalité de Duhamel, le 8 janvier 2016, dans lequel il est proposé qu'un abri « temporaire » puisse être utilisé à l'année.

Lors de la consultation publique du 12 février, l'APLG a présenté un [mémoire](#) dans lequel nous expliquons pourquoi nous demandons de maintenir le caractère temporaire de tels abris.

Suite à notre invitation, 66 membres de l'APLG ont fait parvenir par courriel leur opinion au conseil municipal, dont 63 s'opposent à l'adoption du projet. De plus, une pétition signée par 46 personnes a été déposée. Il s'agit de propriétaires au lac Gagnon, surtout des résidents permanents, qui s'opposent aussi au projet. Après la suppression des quelques noms qui se retrouvent sur les deux listes, on obtient une liste de 100 personnes au lac Gagnon qui ont exprimé leur opposition au maintien des abris temporaires à l'année.

L'opposition au projet présenté ne fait pas de doute au lac Gagnon. Nous espérons que le conseil municipal maintiendra donc le caractère temporaire de ces abris.

Il est un peu surprenant de voir jusqu'à quel point ce sujet a accaparé le conseil municipal au cours des derniers six mois. À partir d'une consultation publique plutôt houleuse en septembre, en passant par une résolution adoptée en décembre, à quatre contre trois, qui retire de la cour municipale des constats d'infractions émis en août pour des abris temporaires non démontés en mai, à un projet de règlement en janvier qui se veut un compromis mais qui ne fait qu'attiser la grogne lors d'une autre consultation publique en février.

Le sujet des abris temporaires peut et doit être mis de côté, mais il serait bon de se pencher sur l'ingérence de membres du conseil dans l'application des règlements.

RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation foncière qui a été utilisé pour calculer les taxes municipales de 2014 à 2016 ne sera pas révisé cette année. Le conseil municipal a décidé, en janvier 2016, de maintenir le rôle actuel pour une autre période de trois ans. Les taxes de 2017, 2018 et 2019 seront donc calculées à partir de la valeur de votre propriété qui apparaît à votre compte de taxes de cette année, à moins de rénovations majeures entre temps.

La Municipalité économiserait ainsi un montant de 45 000 \$ en frais d'évaluation qui auraient été requis pour l'équilibrage du prochain rôle triennal.

Malgré cette reconduction du rôle, il est toujours possible de contester son évaluation foncière. Les gens ont jusqu'au 30 avril pour demander une révision de leur évaluation.

ÉROSION

Lors de travaux majeurs d'amélioration des routes, la Municipalité s'efforce maintenant de faire de l'enrochement dans ses fossés, ce qui minimise l'apport de sédiments vers le lac. Ces derniers contiennent du phosphore qui contribuerait à la prolifération d'algues.

Par contre, on nous signale que des ruisseaux drainent encore des sédiments provenant de fossés non aménagés. L'APLG se propose pour aider à d'abord identifier les endroits les plus à risque, afin de prioriser des interventions éventuelles de la Municipalité. Les propriétaires qui demeurent près de ses ruisseaux peuvent être les mieux placés pour contribuer à une telle identification. Nous solliciterons leur collaboration au printemps.

Nous avons tous intérêt à bien protéger la santé de notre lac. Il serait donc conforme aux objectifs de notre association et de la Municipalité de tout faire pour minimiser les apports de sédiments au lac.

NOUVELLES EN BREF

- La SÉPAQ continue ses démarches concernant l'avenir de son terrain qui inclut la plage au sud du lac Gagnon. Des travaux d'arpentage ont été faits à la fin de l'été dernier pour délimiter des lots qui pourraient être mis en vente. Il n'y a pas encore de projet précis à présenter mais les parties impliquées dans ce dossier sont toujours en discussions.
- Manon St-Louis a été nommée Inspectrice en urbanisme par le conseil municipal le 12 février 2016. Elle remplace Adrien Fillion qui sera affecté au poste de chauffeur-journalier, préposé au nouveau service de la Municipalité qui fera la collecte des matières résiduelles à partir du mois d'avril.
- Il n'y aura pas de coupes forestières cette année autour du lac Gagnon.
- Tel que suggéré lors d'une assemblée annuelle de l'APLG, nous installerons des ballons-épouvantilles au printemps sur l'île où se réfugient des goélands pendant le début de la saison estivale.
- Nous remercions les gens qui ont fait suite à notre appel de cesser le nourrissage artificiel des chevreuils. Leur population au lac Gagnon semble diminuer quelque peu, ce qui est de bon augure. Nous remarquons que la Municipalité de Mont-Tremblant demande aussi à ses citoyens de [cesser cette pratique](#).
- Des travaux d'exploration minière à l'Est du lac Doré inquiètent des propriétaires dans ce coin de la Municipalité. Étant situé à 5-10 km au Sud-Est du lac Gagnon le projet, s'il se concrétise, ne devrait pas avoir d'impact sur les résidences au lac Gagnon.